

stop

aux

déjections
canines

LA PROPRETÉ
EST L'AFFAIRE DE TOUS !



BIEN VIVRE ENSEMBLE À



Saint-Arnoult
en Yvelines

LES DÉJECTIONS CANINES DANS L'ESPACE PUBLIC

S'il est bien naturel que nos compagnons à 4 pattes se soulagent, il l'est tout autant que nous, maîtres, préservions la propreté du domaine public en ne laissant aucune trace du délit. Par tout moyen approprié, le propriétaire du chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics ainsi que les espaces des jeux publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.



Le saviez-vous ?

10 distributeurs de sachets à déjections canines :

- Depuis 2013 la commune a entrepris la pose de 10 distributeurs de sachets à déjections canines. Si l'on regrette que tous les maîtres n'en fassent pas usage, il n'est pas rare également de croiser les petits sachets ayant fait effet, abandonnés sur le lieu même du délit. Le dernier geste consiste à déposer ce sachet dans une poubelle.
- Trouvez l'emplacement des distributeurs de sachets à déjections canines sur le site Internet de la commune : saintarnoultenyvelines.fr > Cadre de vie > Environnement